JANVIER 2022 N° 065



REGARD BÉTHEMONTOIS



BONNE ANNÉE 2022!

SOMMAIRE

L'éditorial	3
Vie Locale	4
Inscriptions sur les listes électorales	4
Inscriptions scolaires	5
II novembre 2021	5
Recensement	5
Agenda	6
Atelier taille d'entretien des arbres fruitiers	6
Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie	6
Elections présidentielles	6
Chasse aux oeufs	6
Elections législatives	6
Vie Locale	7
Marché municipal	7
Les Élus De Notre Village	8-9
Conseil municipal du 23 septembre	10
Conseil municipal du 7 décembre	H
Communauté de communes	12-13
Urbanisme	14-15
Bibliothèque Municipale	18-19
Ça s'est passé à Béthemont	20
Béthemont en fête	20-21
Verger des perruches	22
Commémoration de l'armistice de 11 novembre 1918	23
Festivités de fin d'année pour les seniors	24
Animation de Noël	25
Carnet	26

Mairie de Béthemont-la-Forêt

Rue de Montubois

Tel: 01 34 69 27 01

Fax: 01 34 08 07 25

mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

Couverture : La fontaine abreuvoir et le lave-sabots Labellisé Patrimoine d'Intérêt Régional en 2021

Par la région Île-De-France

Rédaction, photos et impression réalisées par l'Equipe Municipale

L'ÉDITORIAL



Chères Béthemontoises,

Chers Béthemontois,

Je vous adresse au nom de l'ensemble des élus de notre village et en mon nom, une belle année 2022, sous le signe de la santé, de la générosité pour vous-même comme pour tous ceux qui vous sont proches afin de vivre pleinement chaque jour qui vient et réaliser des projets réjouissants.

L'année 2021 a été une année difficile. La pandémie de la CO-VID-19 perturbe notre vie de tous les jours, nos enfants souffrent de ce climat de distanciation constante, d'une façon

générale les liens sociaux sont distendus.

Je tiens à remercier en cette période difficile, nos enseignantes ainsi que l'ensemble des agents qui accueillent nos enfants à l'école mais aussi, à la cantine scolaire et à l'accueil périscolaire. Sachez qu'elles font preuve chaque jour d'un dévouement irréprochable pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions, aux grès des directives gouvernementales.

Cette année à Béthemont-la-Forêt, nous nous efforcerons de rétablir ce lien social en organisant à chaque fois que cela sera possible nos traditionnelles manifestations, notre marché, qui reprendra en avril, mais aussi, la chasse aux œufs ou le feu de la Saint Jean pour ne parler que des manifestations du premier semestre.

De grands dossiers doivent démarrer cette année, en premier lieu avec l'acquisition des terrains par le SIARE pour la réalisation de la station d'épuration, la requalification de la rue de la Vieille France avec l'enfouissement des réseaux, ou encore le dossier de la forêt de protection où il vous sera proposé de donner votre avis à l'occasion de l'enquête publique. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous sur ces dossiers afin de vous tenir informés.

Devant les difficultés rencontrées par un grand nombre d'entre nous pour avoir une connexion de qualité avec notre téléphone mobile, nous avons déposé en fin d'année un dossier en Préfecture, afin qu'une étude soit menée sur notre commune et que des solutions soient apportées par les opérateurs pour améliorer ce service. Aussi, n'hésitez pas à nous signaler vos problèmes de téléphonie mobile.

2022 sera aussi une année particulière puisque nous serons appelés aux urnes en avril et en juin pour élire respectivement notre Président et nos Députés.

Etre citoyen, c'est aussi participer à la vie de la Nation lors de ces rendez-vous essentiels pour notre démocratie : c'est un droit, un devoir et un privilège.

Encore une fois, je vous souhaite une belle et bonne année 2022!

Prenez soin de vous,

Prenez soin de vos proches,

VIE LOCALE



Jour	Ouverture	Fermeture
Lundi	I5h30	I 7h30
Mercredi	09h30	I2h00
Jeudi	I 6h00	18h30
Samedi	09h00	I2h00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matin de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matin sur rendez-vous

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour voter lors de l'élection présidentielle, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'au 2 mars (en ligne) ou jusqu'au 4 mars sur place à la Mairie.

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, le contenu du Répertoire Electoral Unique est désormais ouvert à la télé procédure et permet ainsi à chaque électeur d'interroger sa situation électorale (ISE). Ainsi, depuis le 11 mars 2019, vous pouvez accéder à ce service via le lien https://www.service-public.fr/particu-liers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE afin de vous renseigner sur votre commune d'inscription et le bureau de vote auquel vous êtes rattachés.

Si vous ne vous retrouvez pas sur l'application, vous serez invités à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales.

Ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales et son utilisation par le plus grand nombre contribuera à la fiabilisation du Répertoire Electoral Unique.

Vous pouvez vous inscrire:

- sur le portail usagers service public avec le lien d'accès : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R I 6024
- ou directement en Mairie.

Dans tous les cas, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile à votre nom, daté de moins de trois mois.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022–2023



Pour les enfants nés en 2019 et les nouveaux arrivants sur la commune, il est temps de penser à inscrire votre enfant à l'école.

Pour inscrire votre enfant, vous devez vous présenter au secrétariat de la Mairie munis de documents suivants :

Ш	livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
	justificatif de domicile de moins de trois mois

☐ carnet de santé de l'enfant

☐ certificat de radiation de l'ancienne école (pour les enfants déjà scolarisés)

Vous pouvez dès à présent vous rendre en Mairie pour inscrire votre enfant jusqu'au 30 avril 2022.

<u>RECENSEMENT</u>

Bientôt 16 ans? Pensez à vous faire recenser!

À partir de vos 16 ans, le recensement citoyen vous permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales!

Il concerne tous les jeunes, filles ou garçons.

À partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire, filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire.

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous

faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'État (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté reste nécessaire.

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet :

- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté,
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté vous permet :

- d'accéder aux examens et concours d'État : CAP, Bac, permis de conduire
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Où effectuer le recensement citoyen?

à la Mairie de votre domicile.

Quels documents sont nécessaires ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille.



AGENDA

ATELIERS TAILLE D'ENTRETIEN DES ARBRES FRUITIERS



Le dimanche 6 février 2022 de 14h00 à 16h30 le PNR Oise et Pays de France vous propose de venir découvrir et mettre en pratique les techniques de taille d'entretien des arbres fruitiers au terrain communal rue de Montubois. Si vous en avez un, pensez à apporter un sécateur.

COMMÉMORATION DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Monsieur le Maire et les Membres du Conseil Municipal vous convient le samedi 19 mars 2022 à 9h30 au monument aux morts du cimetière de Béthemont-la-Forêt pour commémorer le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les élections présidentielles se tiendront les dimanches 10 & 24 avril 2022.



CHASSE AUX ŒUFS



Les enfants sont invités à participer à la chasse aux œufs qui se déroulera le samedi 23 avril 2022

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 & 19 juin 2022



VIE MUNICIPALE



MARCHÉ MUNICIPAL

Quelques mots à propos du marché du village.

Imaginé pendant la période électorale et inauguré en septembre 2020, le marché est une création de notre équipe municipale.

Nous l'avons imaginé comme un rendez-vous des habitants du village. En effet, le samedi matin, toute l'activité du village est concentrée au même endroit. Le secrétariat de la mairie pour des renseignements, la bibliothèque pour qui veut se divertir et maintenant une fois par mois, le marché. Celui-ci se veut local, solidaire et avant tout : convivial.



Le premier Opus fut un franc succès. Une météo favorable avait permis à de nombreuses personnes de venir visiter les lieux, discuter entre Béthemontois (mais pas que...) et par la même occasion de faire quelques emplettes. La crise sanitaire nous a malheureusement obligés à fermer boutique dès le mois d'octobre.

Après plusieurs longs mois d'attente, nous avons redémarré le marché en septembre 2021. Les aléas de la vie nous ont privés du volailler d'Auvers qui avait rencontré un franc succès lors de la première édition. Force est de constater que malgré les commerçants présents, l'entrain de la première heure n'était pas là. Peut-être était-ce le manque de boucher, de volailler, de poissonnier? Ces questions, nous nous les sommes posées, en octobre nous avons réussi à trouver un volailler local (pas une mince affaire que d'en trouver un à débaucher...), un poissonnier, un pizzaiolo. Pourtant depuis, le marché n'arrive pas à trouver son rythme de croisière. Nous essayons de faire la publicité dans le village, sur les réseaux sociaux, dans les villages

environnants... Nous avons finalement décidé d'annuler le déroulement du marché pour les mois de janvier, février et mars. Nous garderons nos commerçants au chaud et profiterons de cette pause pour reconsidérer le problème.

Nous nous donnons donc rendez-vous au mois d'avril pour la reprise de ce bel évènement.



LES ELUS DE NOTRE VILLAGE



SOPHIE PAPON CONSEILLÈRE MUNICIPALE CHARGÉE DE L'INFORMATION

Bonjour à tous et à toutes et très bonne année 2022,

J'habite à Béthemont La Forêt depuis 25 ans maintenant (comme le temps passe vite!) et je ne m'en suis jamais lassée.

Je suis mariée, nous avons trois filles, ravies de revenir régulièrement dans leur village d'enfance, et notamment au Centre Equestre. Jeune retraitée, j'ai été Institutrice, puis Professeur des Ecoles.

C'est mon premier mandat au sein de l'équipe de Didier Dagonet.

Je suis représentante titulaire (avec Madame Isabelle Oger), au sein de la Mission Locale de Taverny. Cette dernière est un service public qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Je suis représentante suppléante au sein du Syndicat de Regroupement Scolaire (SIRES). J'ai intégré une équipe déjà très active et très investie. Et donc, ces personnes font appel à moi quand elles sont dans l'impossibilité de venir à une réunion.

Je suis représentante suppléante du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité de France). Ce qui m'a amenée à participer à des réunions en présentiel, puis en distanciel, à cause de ce fichu Covid.

Etre Conseillère Municipale à Béthemont La Forêt, c'est aussi tout simplement « mettre la main à la pâte » pour participer à l'organisation des différents évènements du village, qui ont lieu tout au long de l'année: la Fête du village, les Animations de Noël, les colis de nos Anciens...

Il règne toujours une bonne ambiance lors de ces préparations, où les villageois participent également. Alors, vous aussi, si vous le souhaitez n'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

J'aime communiquer avec les gens et créer du lien entre eux.

J'ai donc trouvé ma place, au sein du Conseil Municipal, où des personnes très diverses, affichent toutes le même intérêt et le même dévouement, pour le bien-être des habitants de Béthemont La Forêt.

LES ELUS DE NOTRE VILLAGE

JEAN-BAPTISTE ROUAULT CONSEILLER MUNICIPAL VILLAGE INTERNET

Bonjour à tous, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année,

Je suis arrivé à Béthemont-La-Forêt en 2014 avec ma famille. Nous cherchions un lieu de résidence agréable à vivre tout en restant proches de nos lieux de travail. Je suis marié et nous avons trois enfants. La petite dernière est encore scolarisée à Béthemont-La-Forêt, mes deux garçons étant maintenant collégiens. Je travaille au sein de l'équipe informatique d'un hôpital public du département. Les dernières élections municipales m'ont donc permis d'intégrer le conseil municipal pour mon premier mandat.



Je suis représentant titulaire au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRES) qui gère les écoles de Béthemont-La-Forêt et Chauvry. Depuis le début du mandat, nous avons déjà pu réviser les statuts du SIRES afin de simplifier la gestion de la cantine qui est devenue l'une des missions du Syndicat. Concrètement, cela se traduira par une facturation simplifiée pour les parents d'élèves qui n'auront qu'un seul interlocuteur à la fois pour l'accueil périscolaire et la cantine.

Je suis représentant suppléant (Malvina Boquet étant la titulaire) au sein du SIEREIG (Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisation d'Équipements d'Intérêt Général) qui gère les équipements (essentiellement les gymnases) utilisés par les élèves du collège Georges Brassens et des lycées Jacques Prévert et Louis Jouvet de Taverny.

Je suis également membre de la commission de révision des listes électorales, qui se réunit régulièrement afin de veiller à leur mise à jour.

Je travaille aussi, avec Bernard Gourdy, sur le site internet de la commune. Si pour l'instant il s'agissait essentiellement de la publication d'articles, nous sommes en train de mettre en œuvre son évolution profonde et nous espérons pouvoir vous en faire découvrir une nouvelle version de notre site dans le courant de l'année!

Ma décision de rejoindre l'équipe de Didier Dagonet a été prise quand je me suis rendu compte en tant que parent d'élève que l'équipe municipale s'investissait beaucoup et que je pouvais aussi apporter ma pierre à l'édifice, dans la mesure de mes possibilités. L'équipe est composée de nouveaux élus, mais aussi de plus anciens et les échanges sont très intéressants... c'est motivant, et je continuerai avec eux à essayer de faire le maximum pour que la vie dans notre village continue à être aussi agréable que possible en menant à bien de nouveaux projets pour Béthemont-La-Forêt.

Conseil Municipal du 23 septembre

9 élus étaient présents.

I) <u>Groupement de commandes relatif à l'achat de produits d'entretien et d'hygiène l'achat</u> de fournitures administratives et scolaires l'entretien des bouches et bornes d'incendie

Monsieur le Maire propose d'examiner trois projets de délibérations qui ont pour objet la signature d'un groupement de commande avec la CCVO3F.

Pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, la CCVO3F, les communes membres et leurs établissements publics passent au quotidien de nombreux contrats relevant de la commande publique.

La CCVO3F, constitue une instance privilégiée des groupements de commandes. Dans le cadre de la politique de mutualisation portée par la CCVO3F.

Aussi, il est proposé de trois délibérations pour : l'achat des fournitures administratives et scolaires, l'achat des produits d'entretien et d'hygiène et la maintenance des bornes et bouches d'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, la constitution d'un groupement de commandes, entre les villes qui composent la communauté de communes et de la CCVO3F en vue de la passation des marchés publics.

2) Approbation du Contrat Rural

Il est proposé d'approuver le projet de la réfection de la voirie rue de la Vieille France pour 396 900,00 € HT et de solliciter le Conseil Régional et le Département pour bénéficier d'un Contrat Rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le programme de travaux présenté par Monsieur Le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Sollicite, de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux contrats ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 396 900,00 € pour un montant plafonné à : 370 000,00 €

3) <u>Demande de subvention dans le cadre du dispositif ARCC Voirie du Conseil départemental</u>

Dans un souci d'amélioration la sécurité routière de notre village, il est proposé d'approuver le programme de travaux de sécurisation des carrefours rue des Petits Pavés / rue de la Vieille France et rue de la Croix Frileuse / rue de la Vieille France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le projet de sécurisation des carrefours rue des Petits pavés, rue de la Vieille France et rue de la Croix Frileuse rue de la Vieille France.

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental et la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour bénéficier des subventions

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux sur le site de la commune

Conseil Municipal du 7 décembre

10 élus étaient présents.

1) Décision modificative n°1 au budget 2021

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, présente les modifications proposées à apporter au budget primitif 2021, en recettes de fonctionnement : Impôts et taxes : - 21 000.00 € ; Atténuation de charges 228.35 € ; Produit des services 13 172.95 € ; Dotations et participations 54 698.13 € ; Autres produits 1 775.39 € ; Produits financiers 9.60 € ; Produits exceptionnels 226.26 €. En dépenses de fonctionnement : Charges à caractère général 47 539.52 € ; charges de personnel 1 571.16 €. En recettes d'investissement : Dotation fonds divers 575.45€ ; Subventions d'investissement 1 377.00 €. Dépenses d'investissement : Immobilisations corporelles 1 952.45 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n° I au budget 202 I,

2) <u>Subvention exceptionnelle versée aux coopératives des écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</u>

Les bénéfices de la fête communal s'élèvent à 3 106.10 €, qu'il convient comme la municipalité s'en était engagée, de reverser aux coopératives scolaires de Béthemont-la-Forêt et Chauvry les bénéfices de la fête communale au prorata du nombre d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle aux coopératives des écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés,

Dit que la subvention est répartie comme telle : Chauvry 25 enfants : I 093.75 €, Béthemont-la-Forêt 46 enfants 2 012.35 €

3) Demande de subvention pour les travaux de remise en eau de l'abreuvoir et le lave sabot

Dans le cadre du projet des travaux de la rue de la Vieille France, Monsieur le Maire propose de solliciter le SIARE pour participer à la remise en état du réseau de collecte des eaux des sources qui alimente la fontaine. Ces travaux sont estimés à 39 800.00 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains pour bénéficier d'une subvention la plus large possible,

4) <u>Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et transfert à la CCVO3F de la compétence en matière d'infrastructures de recharges de véhicules électriques (IRVE)</u>

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la modification des statuts et transfert à la CCVO3F de la compétence en matière d'infrastructures de recharges de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le projet de modification des statuts de la CCVO3F annexé à la délibération,

Décide, du transfert à la CCVO3F de la compétence prévue dans ses statuts et portant sur la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE),

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux sur le site de la commune

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉSUMÉ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2021

I) <u>Décision modificative N°I</u>

Il est nécessaire d'apporter des ajustements au budget prévisionnel 2021 afin de maintenir l'équilibre budgétaire. Aussi, il est proposé en section d'investissement sur la ligne Emprunt – 776 606.99 €; Prêt relais 776 606.99 €; Installation vidéo protection 172 000.00 €; Autres travaux – 172 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

Approuve, la décision modificative n° l selon les modifications opérées en virements et prélèvements sur les enveloppes indiquées.

2) Taxe de séjour 2022

Les EPCI à vocation touristique ont la faculté d'instaurer une taxe de séjour au réel ou au forfait.

La CCVO3F souhaite poursuivre l'instauration de la taxe de séjour au réel sur son territoire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe, les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 comme suit :

3) Tarifs des aires d'accueil des gens du voyage

La CCVO3F gère les aires d'accueil des gens du voyage de l'Isle Adam et Parmain et doit tenir compte de l'augmentation du coût des fluides

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

Approuve, les tarifs mentionnés ci-dessous :

Caution : 60€ / I place ; 120€ / 2 places. Caution (emplacement temporaire) : 40€ / caravane. Emplacement par jour : 5€ / 2 places ; 7.5€ / 3 places. Emplacement par jours pour séjour temporaire : 3€ / caravane. Eau m³ : 5.6€. Electricité KWh : 0.23€ l'Isle Adam, 0.14€ Parmain.

4) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un PCAET. Aussi, la CCVO3F s'est engagée en juin 2018 à élaborer son PCAET. Après consultation des partenaires institutionnels pour avis sur le projet présenté par la CCVO3F.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

Approuve, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

5) Convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Pour accompagner la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide, le principe de signature d'une convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉSUMÉ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2021

I) Approbation du rapport d'activité annuel 2020 et du schéma de mutualisation

Ce rapport fait un état des activités 2020 de la Communauté de Communes et de ses mutualisations, il propose les axes de travail à engager dans le cadre du schéma de mutualisation, il tient compte des actions proposées par le bureau des Maires renouvelé en juillet 2020, des capacités budgétaires et des nouvelles actions liées à la loi NOTRe à mettre en place ou à préparer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

Approuve, le rapport d'activité annuel 2020 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

2) Décision modificative n°2

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements afin de conserver l'équilibre du budget 2021 dans les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : réduction des dépenses : 43 110,00€ réduction des recettes : 43 110,00€. Section d'investissement : réduction des dépenses : 207 198,00€ réduction des recettes : 207 198,00€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

Approuve, la décision modificative n°2 selon les modifications opérées en virement et prélèvement sur les enveloppes indiquées dans le document ci-joint.

3) Pacte financier et fiscal

Dans le cadre de la mise en place de la fiscalité professionnelle unique, il y a lieu d'approuver un pacte fiscal et financier pour définir le projet de territoire ainsi que les règles de mise en œuvre de la FPU applicable entre les communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

Approuve, le pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts tel qu'annexé.

4) Demandes de subventions France Relance

Dans le cadre des aides du plan « France Relance », l'Etat soutient notamment le développement de la dématérialisation, la formation numérique, la relation aux usagers, étant précisé que les financements peuvent aller jusqu'à 100%. Par ailleurs, le gouvernement met à disposition des collectivités un financement dédié aux aménagements cyclables au moyen d'un appel à projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

Sollicite, le soutien de France Relance.

5) Plan Vélo: Schéma Intercommunal

La CCVO3F a établi son schéma vélo de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts qui est en cohérence avec celui du Conseil départemental.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le schéma vélo de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

URBANISME

Des projets d'agrandissement, de construction ou tout simplement de travaux? Rappel des principales règles :

Avant de démarrer vos projets d'agrandissement, de construction de véranda, piscine, portail, fenêtres, ravalement de façade, clôture, etc., vous devez demander une autorisation ou faire une déclaration préalable de travaux auprès de la Mairie.

Vos démarches administratives pour les travaux modifiant l'aspect extérieur se font auprès de la Mairie de Béthemont-la-Forêt, mais votre dossier est instruit par la communauté d'agglomération des 3 Forêts. Les travaux d'aménagement intérieur, sans changement de destination, sans création d'un niveau supplémentaire, et sans création de surface supplémentaire (>5 m²) ne nécessitent pas de formalité administrative.

Qu'est-ce que le changement de destination ? Il s'agit d'une modification de l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment (exemple : un ancien atelier transformé en habitation). Cela concerne aussi la transformation d'un garage en pièce de vie.

La déclaration de travaux est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire. Vous pouvez retrouver le Cerfa n° 13404*08 de déclaration préalable sur le site du service public.

Dans quelles situations doit déposer un permis de construire ou faire une déclaration préalable ?

Situation :	Aucune démarche	Déclaration préalable	Permis de construire
Abri de jardin	<5m²	<20m²	>20m²
Portail / clôture (mur, haie, palissade, grillage)	Non	Requis	Non
Terrasse	Aucune démarche si plain-pied	Non	Non
Ravalement de façade	Non	Requis	Non
Nouvelle porte / fenêtre ou modification	Non	Requis	Non
Panneau solaire, climatisation / pompe à chaleur	Non	Requis	Non
Agrandissement (véranda, garage, pièce supplémentaire)	Non	<40m²	>40m² ou si l'habitation dépasse 150m² après travaux
Piscine enterrée	Bassin <10m²	Bassin entre 10 et 100m²	Bassin > 100m²
Piscine hors sol	Bassin <10m² ou si elle est installée moins de 3 mois	Bassin entre 10 et 100m² et installé plus de 3 mois	Non

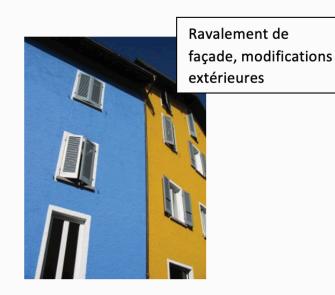
URBANISME

N'oubliez pas de faire votre Déclaration préalable de travaux, dans le respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci est téléchargeable à partir du site de la commune, depuis l'onglet « Urbanisme et Cadre de Vie »











LE DOSSIER

MESURES POUR AMÉLIORER LA CIRCULATION DES VÉHICULES ET LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS

Stationnement gênant sur les trottoirs

À de nombreuses reprises, nous avons consacré des articles sur le sujet du stationnement des véhicules sur les trottoirs. Malheureusement nous ne pouvons que constater que de nombreux Béthemontois stationnent encore régulièrement leurs véhicules sur les trottoirs, empêchant les piétons, notamment les enfants de circuler en toute sécurité.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner son véhicule sur les trottoirs, comme il est interdit de stationner devant les bateaux donnant accès aux propriétés ou aux intersections de deux rues et tout simplement interdit quand le stationnement est susceptible d'occasionner une gêne pour les secours, les camions de collecte des déchets ou encore les véhicules de transports en commun.



Aussi, une campagne de sensibilisation sera réalisée durant quelques semaines, avec l'apposition d'un flyer sur les pare-brise des véhicules en infraction, rappelant qu'un véhicule n'a pas sa place sur le trottoir.

À l'issue de cette campagne, les contrevenants seront susceptibles d'être verbalisés par la gendarmerie.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner devant le local technique situé place de la Pompe, celui-ci doit rester accessible de jour comme de nuit et tout particulièrement en période hivernale pour nous permettre d'accéder au dépôt de sel pour la viabilisation de nos voiries. De même le stationnement est interdit sur l'arrêt de bus devant la Mairie, aux heures de la rentrée et sortie des enfants le matin et le soir, pour permettre aux bus du ramassage scolaire de stationner en toute sécurité.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.

LE DOSSIER

Projets d'aménagement de la voirie

Ces derniers mois nous avons tous constaté une augmentation de la circulation des véhicules en transite sur les voiries de notre village, avec parfois des vitesses excessives.

Aussi, la commune étudie en collaboration avec un bureau d'études les différents aménagements qui pourraient être mis en place pour réduire la vitesse des véhicules qui traversent notre village et en particulier aux entrées de villages et aux carrefours importants.



Vieille France, il ser spécifiques aux carr France et des Petits Pompe.

Ces aménagements de teaux surélevés correculation douce où le D'autres aménagement tubois à l'entrée du et à l'intersection de de l'allée des Châtaig

À l'occasion de la réfection de la voirie rue de la Vieille France, il sera réalisé des aménagements spécifiques aux carrefours des rues de la Vieille France et des Petits Pavés ainsi qu'à la place de la Pompe.

Ces aménagements consisteront à réaliser des plateaux surélevés correspondant à des zones de circulation douce où le piéton devient prioritaire.

D'autres aménagements sont à l'étude rue de Montubois à l'entrée du village en direction de Taverny et à l'intersection de la rue de la Croix Frileuse et de l'allée des Châtaigniers.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque s'enrichit chaque année de nouveaux livres mais également de nouveaux lecteurs.

En effet, une vingtaine de Béthemontois de tout âge fréquente ce lieu régulièrement.

L'emprunt de livres est gratuit et les bénévoles vous accueillent les samedi matin sauf les :

26 février et 5 mars (vacances scolaires d'hiver)

16 avril (weekend de Pâques) et 30 avril (vacances scolaires de printemps)

26 mai (pont de l'ascension)

4 juin (Pentecôte)



Et que ne durent que les moments doux (2020)

Beau, touchant et doux.

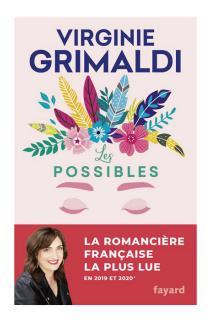
Laissez-vous entrainer et porter par cette magnifique histoire qui nous raconte la vie de maman.

Une vraie réussite!

Le twist final vous surprendra.



Retrouvez les autres romans de cette auteure, Quand nos souvenirs viendront danser (2019) et Les Possibles (2021), dernier roman de Virginie Grimaldi

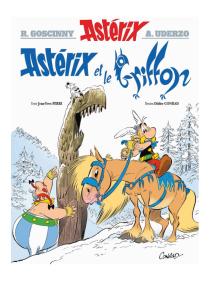




BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Quelques nouveautés du coté jeunesse :





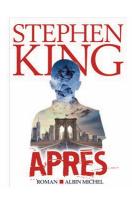


Madame Prudente
Madame Contraire
Madame Canaille
Madame Lumineuse
Madame Têtue



Quelques nouveautés côté adulte :









« Lis avec lenteur à une époque où l'on nous parle de lecture rapide et de lecture en diagonale » Jean Prieur/ Maitres de la pensée positive

Tous nos vœux de lecture pour 2022!

Les Bénévoles

BÉTHEMONT EN FÊTE

En septembre dernier, nous avons renoué avec la traditionnelle fête communale. Autos-tamponneuses, pêche au canard, stand de tir, trampoline, rien ne manquait à part le manège. Les parents d'élèves et les bénévoles n'étaient pas en reste. Tout au long de l'après-midi se sont enchaînées les épreuves des Zolympiades. Pour réconforter les participants, les crêpes étaient de la partie. Les fières crêpières Béthemontoise les ont préparées avec du sucre, de la confiture ou de la pâte à tartiner.



Le soir venu le Barbecue était allumé. Les grillades rencontrèrent un franc succès. Côtes de porc, merguez, chipolatas accompagnées de frites fumantes contentèrent les convives.

Ah quel plaisir de partager de tels moments festifs! Bien sûr pas question de clôturer ce samedi sans la retraite aux flambeaux qui voyait les enfants faire le tour du village armés de lampions. Leur retour sur le terrain communal marquait le moment tant attendu par les grands et les petits: le feu d'artifice.



Encore une fois, notre maître artificier, Roland DUTILLEUL, nous avait concocté un superbe spectacle pyrotechnique.

C'est bien connu, les émotions donnent soif, c'est ainsi que le bar joua les prolongations et ferma ses portes tard dans la nuit.

Le lendemain matin (aïe ma tête) reprise des hostilités. Au programme : Salade de tomates, Couscous « maison », Salade de fruits. C'est donc dans la joie et la bonne humeur qu'une armée de bénévoles se met au travail pour ce qui est traditionnellement le point d'orgue de ce dimanche. Les tomates, les lé-

gumes du couscous et certains fruits nous avaient été livrés par la Fourmilière 95, partenaire de



Évidemment, une telle brigade ne pouvait que réussir cette épreuve du déjeuner dominical, n'oublions pas les serveuses toujours attentives et aux petits soins pour nos convives venus nombreux.







Après les résultats des différents jeux organisés par les parents d'élèves l'après-midi s'écoulait tranquillement. Ensuite vint le temps du démontage des tentes qui nous avaient abrités durant ce beau week-end.

Quelle jolie fête nous avons passée. Mais elle ne fut pas que belle, elle fut aussi prolifique.

Les comptes mirent en évidence un bénéfice de 3 106,10 €. Comme chaque année, ces fonds furent reversés aux Coopératives des écoles de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry au prorata des enfants scolarisés.

La subvention est donc repartie comme telle :

Chauvry 25 enfants I 093,25 €

Béthemont-la-Forêt 46 enfants (23 élémentaires et 23 maternelles) 2012,35 €

Il ne nous reste plus qu'à remercier les Bénévoles, le Personnel municipal pour le travail fourni et vous donner rendez-vous :

AU 10 ET 11 SEPTEMBRE!!!



UN DIMANCHE AU VERGER DES PERRUCHES



Dans le cadre des Journées du Patrimoine, et à l'initiative des associations « Mémoire d'Avenir » et « Les Chemins de la Musique », le pré-verger des Perruches était à l'honneur le dimanche 19 septembre.



Les plus courageux s'y sont rendus de bon matin en balade chantante à travers bois ou champs à partir de la Croix Frileuse ou de la Mairie de Villiers-Adam. Un parking prévu sur place a permis un accès facile pour les plus sédentaires.



Tous ont pu profiter de l'exposition du PNR Oise-Pays de France et de la visite du verger faite par Sylvain Drocourt, pomologue (un spécialiste des pommiers et autres fruitiers). Sylvain Drocourt sera de retour à Béthemont en février pour une initiation à la taille des arbres au verger communal.

Le Beauvais Brass Quintet nous a ensuite offert un concert. Le quintette de cuivre est composé de deux trompettes, un cor, un trombone et un tuba. Si vous pensez que cela limite le choix des mélodies, détrompez-vous : de



la renaissance au jazz en passant par Mozart, ils nous ont démontré le contraire !

Après un bon déjeuner clos par un concours de tartes aux pommes et animé par la chorale « A Travers Chants », nous nous sommes initiés aux danses du moyen-âge, histoire de digérer.

En bref, une belle journée pour petits et grands. A l'année prochaine pour de nouvelles animations aux « Perruches »...

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918





Le 11 Novembre 2021, le Maire Monsieur Didier DAGONET, Madame Isabelle OGER, Messieurs Michel MONTEI-RO, Thierry VINCENT ainsi que des représentants de l'Armée de l'Air, de la Gendarmerie et des Pompiers ont célébré l'armistice de la guerre 14/18.

En présence d'une vingtaine de Béthemontois, Monsieur le Maire a rendu hommage aux soldats tombés au cours de cette année ainsi qu'à Mr DUBOIS Porte Drapeau de la FNACA lui aussi décédé.

Les gerbes émanant de la commune de Béthemont-la-Forêt et de la député, Madame RILHAC ont été déposées devant le monument aux morts.

La cérémonie s'est terminée vers 10h00 par un verre de l'amitié.



FESTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE POUR LES SÉNIORS



Les personnes âgées de 65 ans et plus du village de Béthemont-la-Forêt ont pu profiter des festivités de fin d'année.

Le samedi I I décembre dernier, une trentaine de seniors ont pu se retrouver dans un cadre agréable, la salle de réception du centre équestre le "Laos du Roncerais", pour un moment convivial et gourmand.

Après une brève introduction de Monsieur le Maire, ils ont pu partager quelques amuses-bouches accompagnés d'une coupe de champagne, soigneusement préparés par les membres du C.C.A.S., le tout dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.



A l'issue de cette rencontre, ils se sont vus remettre un colis thématique de leur choix : gourmand, culturel ou apéritif.

Les personnes qui n'ont pas pu participer à ce moment de rencontre ont pu retirer leur cadeau à la Mairie.

Cette année encore, 90 colis ont été distribués, pour le plaisir de tous.



ANIMATION DE NOËL





Le samedi 18 décembre était festif à Béthemont-la-Forêt.

En matinée, les enfants ont participé à un atelier de décorations pour le sapin: pommes de pin enneigées et rondins de bois décorés aux motifs de Noël.

En soirée, petits et grands se sont retrouvés dans la cour de l'école.

Le clown «Nono la Patate» a amusé tout le monde avec ses blagues et ses sculptures de ballon. Il a permis de faire patienter les enfants avant l'arrivée tant attendue du père Noël.



Ensuite, le compte à rebours a été lancé pour allumer le sapin devant la mairie.

Pour clore ce moment de partage, tout le monde s'est rendu au terrain communal à la lumière des lampions pour assister au traditionnel feu d'artifice.

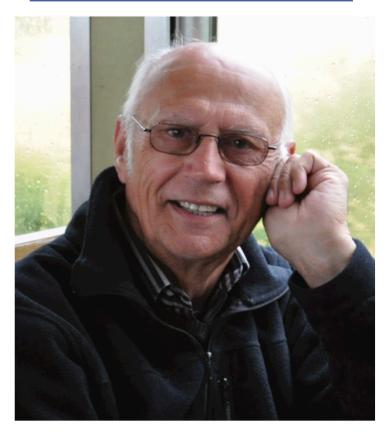




HOMMAGE

JEAN-JACQUES PONTIGNY

ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL



Monsieur Jean-Jacques PONTIGNY nous a quittés le 3 octobre 2021 dans sa 81e année.

Il était né à Rennes, le 1 er août 1940. En 1969 il a décidé de s'installer avec sa famille à Béthemont-la-Forêt où il a fait construire sa résidence ruelle du Pressoir.

C'est notre village qu'il avait choisi pour s'établir avec sa famille, son épouse Nicole et ses deux filles Christine et Patricia pour son calme et son environnement.

Les Béthemontois habitant la ruelle du Pressoir le connaissaient bien et les anciens de notre village se souviennent de son attachement à notre village.

Monsieur Jean-Jacques Pontigny s'est impliqué dans la vie communale où il fut conseiller municipal de 1971 à 1977 avec Monsieur Pierre BONNEVILLE, Maire. Par la suite il a été trésorier de l'Association des Amis de Béthemont.

Ces dernières années il ne manquait aucune de nos manifestations et tout particulièrement nos animations avec nos aînés.

Jean Jacques restera sans aucun doute dans les mémoires de tous ceux qui l'ont connu.



LE CARNET - ETAT CIVIL 2021

Décès

M. Guy, Emilien DUBOIS, le 1er février 2021

M. Noël Serge, Lindsay ROFIQUE, le 23 septembre 2021

M. Jean-Jacques PONTIGNY, le 3 octobre 2021

Mme Liliane, Jacqueline, Denise BRUGNON épouse MANGIN, le 18 novembre 2021

M. Yves-Marie, Alain FÉVRIER, 25 novembre 2021

Naissance

Clément, Gilles, Patrick MARCHAL, le 23 mai 2021

Léna, Patricia, Nicole CHRISTENSEN, le 4 août 2021

